

"Les députés européens se préparent déjà à leurs élections historiques de juin 2004" dans Le Monde (3 septembre 2003)

Légende: Article paru le 3 septembre 2003 dans le quotidien français Le Monde à l'occasion de la dernière rentrée parlementaire des Quinze. Les députés européens se préparent aux élections historiques des 10 et 13 juin 2004 qui vont déterminer la composition de l'institution dans une Union européenne élargie à vingt-cinq États membres.

Source: Le Monde. dir. de publ. Colombani, Jean-Marie ; Réd. Chef Plenel, Edwy. 03.09.2003. Paris: Le Monde. "Les députés européens se préparent déjà à leurs élections historiques de juin 2004", auteur:Rivais, Rafaële , p. 7.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_deputes_europeens_se_preparent_deja_a_leurs_elections_historiques_de_juin_2004_dans_le_monde_3_septembre_2003-fr-248704ea-caf4-4419-ac64-670c2438aa01.html

Date de dernière mise à jour: 27/05/2014

Les députés européens se préparent déjà à leurs élections historiques de juin 2004

La rentrée parlementaire, consacrée à la canicule et à la future Constitution, est la dernière avant l'élargissement de l'Union qui va profondément modifier la physionomie de l'Assemblée.

Rafaële Rivais

STRASBOURG

de notre bureau européen

La canicule qui a frappé l'Europe cet été et les préparatifs de la conférence intergouvernementale qui doit se prononcer sur le projet de Constitution élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Union sont, cette semaine, les deux grands thèmes d'une rentrée parlementaire européenne un peu particulière. Cette rentrée, qui s'est effectuée lundi 1^{er} septembre à Strasbourg, est non seulement la dernière de la législature, mais aussi la dernière du Parlement des Quinze. Le 1^{er} mai 2004, l'Assemblée européenne s'élargira, en effet, aux députés des dix nouveaux Etats adhérents, avant d'être renouvelée lors des élections des 10 et 13 juin 2004.

Des places moins nombreuses

A neuf mois de cette échéance, sa préparation constitue déjà le principal sujet de préoccupation des députés européens. L'élargissement et l'adoption de la future Constitution vont ouvrir de nouvelles perspectives pour l'Assemblée qui sortira des urnes, et les eurodéputés qui souhaitent voir leur mandat renouvelé vont avoir à se battre pour obtenir l'investiture de leur parti. Non seulement la visibilité politique accrue du Parlement européen rend l'élection plus intéressante politiquement mais les places éligibles seront également moins nombreuses dans beaucoup de pays.

Le nombre total de sièges attribués aux Quinze va passer de 626 à 570 pour que les 162 représentants des dix pays qui auront adhéré à l'UE puissent être accueillis. Seuls les Allemands, avec 99 députés (et les Luxembourgeois, avec 6), ont réussi à échapper à cette règle, lors de la signature du traité de Nice.

Les élections étant, pour l'instant, organisées de manière nationale et restant considérées comme des enjeux de politique intérieure, les partis devraient, cette fois encore, faire campagne de manière largement autonome dans chaque pays. Les formations politiques européennes n'ont pas encore un statut qui leur permettrait d'entrer en tant que telles dans la compétition.

Seuls les Verts entendent officiellement lancer une campagne « européenne », consacrée, entre autres, aux questions de sécurité alimentaire. Daniel Cohn-Bendit, l'actuel chef du groupe des Verts au Parlement, sera cette fois candidat en Allemagne, après avoir été tête de liste des Verts français lors des élections de 1999. Il entend mettre sa notoriété au service des écologistes des autres Etats.

Partout, la bataille des investitures est rude. En Grande-Bretagne, elle donne lieu à de véritables « primaires ». « *Ce sont les militants des onze circonscriptions qui ont choisi l'ordre dans lequel les candidats se présenteront aux suffrages des électeurs* », explique Jonathan Evans, le leader de la délégation conservatrice britannique au Parlement qui vient d'être reconduit comme tête de liste au pays de Galles. « *Pour être élu, ajoute-t-il, il faut être connu des militants, ce qui suppose qu'on ait fait un gros travail d'information dans sa circonscription tout au long de la législature* ».

La plupart des eurodéputés britanniques, assidus au Parlement, travaillent aussi beaucoup chez eux, en fin de semaine. Glyn Ford, tête de liste travailliste dans le Sud-Ouest, est allé régulièrement exposer la façon dont il a milité pour la création d'une taxe Tobin ou faire le point des travaux du Parlement sur le racisme et la xénophobie.

400 lettres par semaine

Graham Watson, chef de file des libéraux anglais au Parlement et lui aussi tête de liste dans le Sud-Ouest, indique qu'il reçoit chaque semaine 400 lettres dans lesquelles on lui demande de « *régler toutes sortes de*

problèmes survenus à l'étranger : accidents de voiture, départ des enfants à la suite d'un divorce, problème de sécurité sociale d'un jeune étudiant, impossibilité d'acheter des billets pendant la Coupe du monde de football de 1998 en France... » Il répond à toutes.

En Allemagne, la course aux investitures, qui donne aussi lieu à un système de primaires, n'est pas terminée. Le Parti social-démocrate (SPD) devrait présenter, le 16 novembre, une liste des candidats appelés à se présenter dans les seize Länder. L'Union chrétienne-démocrate (CDU) n'a encore constitué que deux listes régionales.

« L'un des principaux sujets de préoccupation des militants est l'élargissement », constate Karl von Wogau, qui vient d'être reconduit dans le Bade-Wurtemberg. « Les agriculteurs, nombreux dans ma région, ont peur que les subventions soient englouties à l'Est », explique-t-il. Doris Pack, candidate CDU dans la Sarre, confirme : « Je dois sans cesse expliquer que l'élargissement va certes nous coûter de l'argent, mais qu'il va aussi nous apporter beaucoup. »

Vers l'émergence des partis transnationaux

Les députés qui seront élus en 2004 au Parlement européen le seront, cette fois encore, sur une base purement nationale. Dès la préparation du Traité de Nice, en 2000, le Parlement avait suggéré qu'un certain nombre de membres *« puissent être élus dans le cadre d'une circonscription unique en attribuant à chaque électeur deux suffrages : l'un au titre des listes nationales, l'autre au titre des listes européennes »*. Cela suppose que l'on s'entende auparavant sur le statut des partis politiques européens, qui n'existent pour le moment que comme associations de partis, même s'ils disposent de groupes parlementaires au sein de l'Assemblée de Strasbourg. Un pas important a été franchi, en juin dernier, avec le vote du Conseil *« Affaires générales »* en faveur d'un projet de loi européenne définissant ce statut. Ce texte est toujours en négociation avec le Parlement. Le projet de Constitution de la Convention souligne, lui, que *« les partis politiques de niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union »*.